

AMENDEMENT / AMENDMENT
N°2
à l'AVIS DE COURSE / to NOTICE OF RACE
IFMR 2021
MANU MINARD TROPHY
La Baule Bay - Pornichet (France)

En raison de l'évolution sanitaire en France et suite aux mesures prises par le gouvernement applicables au 21 juillet 2021, l'Avis de Course est modifié comme suit :

L'Article **6 – ADMISSIONS** de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :

6.6 Accès au site de la compétition et participation :

- 1 - Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 48 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

- 2 - Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.

Pour plus d'information sur le « pass sanitaire » consulter : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Due to the sanitary situation in France and following the decision taken by the government to be applied from July 21st, 2021, the Notice of Race is modified as follows :

Add to article **6 – ENTRIES** of the Notice of Race the following text :

6.6 Accessing the event site and participating :

- 1 - A valid « sanitary pass » shall be presented when arriving on the event site for 18 years old and over participants at the starting day of registrations :

This Sanitary pass can have the following forms :

A COVID EUROPE or equivalent certificate attesting of a full vaccination scheme (more than 7 days after the last injection).

Or

A negative antigenic test result within the last 48 hours.

Or

A negative RT-PCR test result within the last 48 hours.

Or

A positif RT-PCR or antigenic test attesting to the recovery of the Covid-19, dating from at least 11 days and no more than 6 months.

- 2 - A pass-card will only be delivered to competitors satisfying to the Sanitary Pass presentation. This personal card shall be presented every day when entering the event site by every competitors.

For more information on the « sanitary pass » , go to <https://www.gouvernement.fr/en/coronavirus-covid-19>